



EXEMPLE DE DOCUMENT D'ADHESION HÔTEL (F/CH/BE/EMEA zone Francophone)

& Incluant la clause de confidentialité

Entre

UNIQUEMENT LA SOCIETE Représenté par MME/MR Adresse

..... Ayant le pouvoir de signature, immatriculé au Registre du commerce de

..... et au numéro, et au capital de

..... Et représentant le(s) hôtel(s) suivant(s) - à compléter ci-dessous - en indiquant

le nom & l'adresse :

1. Hôtel.....

4. Hôtel.....

2. Hôtel.....

5. Hôtel.....

3. Hôtel.....

CI-APRES DESIGNE « L'autre partie » ou « l'Hôtel » ou « PART », rajouter le TAMPON

ET

La Société siglée THCC-EMEA représente le Label International THCC, ceci sur la zone EUROPE & SUISSE, Immatriculée au registre du commerce de Versailles, dont le siège social est situé au 10 rue de Noailles 78100 Saint Germain en Laye, sous le numéro de KBIS 820125060 représenté par Monsieur O. Steuermann en qualité de Président juridiquement responsable de l'établissement spécialement habilité aux fins des présentes et membre du Board de THCC, *CI-APRES DESIGNE « THCC »*

Il a été préalablement rappelé que :

Le présent document est un document valable pour la durée complète d'engagement débutant le et valable pour une durée de 12 mois pleine, l'adhésion n'est validée qu'après règlement de PART. L'engagement est renouvelé automatiquement après chaque échéance de 12 mois. THCC entend indiquer et fixer par les présentes les principales modalités de fonctionnement et de non-divulgence des dites informations et de l'obligation de confidentialité et de non-concurrence à laquelle s'engage THCC et PART

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Art 1. THCC s'interdit de communiquer à quiconque directement ou indirectement, tout ou partie des informations transmises confidentiellement par l'autre partie via le formulaire d'inscription (soit nom, prénom, coordonnées, fonctions et tout autre élément indiqué ceci sans l'accord de PART. THCC s'engage, à ce que ces informations reçues de l'autre partie soient protégées confidentiellement, les informations ne seront ni copiées ni reproduites ni divulguées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions, ou duplications n'ont été préalablement autorisées, par la partie ayant transmis les informations confidentielles de manière spécifiques et par écrit. Toutes les informations confidentielles éventuelles ainsi que leurs supports et leurs reproductions, transmises par PART à THCC resteront la propriété de la partie. A première demande de l'autre partie, THCC supprimera de ses bases les éléments et restituera dans les délais les plus brefs tous les éventuels ou autres matériels d'informations qui lui auront été communiquées par l'autre partie. PART s'engage à ne pas transmettre les éléments inhérents à THCC et à son fonctionnement

Art 2. Toute transmission d'informations éventuelle devra être faite après une validation écrite des parties

Art 3. Le présent accord est soumis au Droit français il ne sera validé qu'après la signature de l'HOTEL et retransmission à THCC du présent document par e-mail à l'adresse admin@thcc-eu.com

Art 4. ABONNEMENT : afin d'enclencher l'adhésion de PART à THCC, PART s'engagera sur un des abonnements suivants :

4.1 A compléter par l'Hôtel (*tracer ce qui ne convient pas*) :

Choix de l'Abonnement annuel : ~~FREEMIUM~~ ~~ESSENTIEL~~ **COMPLET** :



4.2 Dès la première mensualité réglée les présents articles deviendront effectifs, la durée de l'abonnement est clairement indiquée avant le règlement

4.3 Les abonnements donnent accès aux services indiqués ci-dessous (**modifier, tracer ce qui ne convient pas**)

- L'accès à la TOOLBOX (services et actions et offres des partenaires et des experts)
- L'accès aux services et actions gratuites de THCC et de ses partenaires et experts
- L'accès aux investisseurs hôteliers
- L'accès à la prise de rendez-vous avec les experts et partenaires
- L'accès aux Events (workshop, webinars etc) ; indiquer le nombre : illimité ou
- L'accès à tous les avantages attribués par les partenaires et experts de THCC (si non indiquer lesquels.....)
- L'accès au Board/commission consultative comme personne siégeant (représentant de PART), l'accès au BOARD nécessite la plus stricte confidentialité et sera validé par un document
- L'accès aux données et site « Hotels Place » et aux éléments liés au Real Estate entre hôteliers
- A la possibilité de poser des annonces sur le site « Hôtels Places »
- Autres

Art 5. THCC présente les offres et services de ses experts et partenaires externes dès lors :

- 5.1 Les Partenaires & Experts externes sont seuls responsables de leur politiques, stratégies, proposition, tarifs, contrats, services et actions entre autres
- 5.2 PART s'engagera directement auprès des partenaires et Experts qu'il aura choisis, sans l'intervention de THCC, qui n'intervient en aucune manière externes sauf demande explicite de PART
- 5.3 THCC n'encaisse pas des factures de commission ou de frais en lieu et place de ses Experts ou partenaires externes, THCC n'est pas responsable de la facturation des experts et partenaires externes, THCC ne se substitue pas aux partenaires et experts, en aucune manière
- 5.4 Dans le cas où THCC toucherait une éventuelle commission liée à PART de la part d'un expert ou un partenaire, THCC en reversera la presque totalité à PART (en déduisant les frais de gestions et de fonctionnement internes de THCC)
- 5.5 Il n'y a pas d'obligation de non-concurrence de la part de toutes les parties
- 5.6 Il n'y a pas de garantie de résultats de la part des parties
- 5.7 Il n'y a pas d'exclusivité territoriale accordé par les parties
- 5.8 Il serait souhaitable que PART indique son appartenance à THCC en apposant le logo THCC (facultatif)

Art 6. PART aura la possibilité de **rompre** son abonnement auprès de THCC en tout temps ceci en envoyant simplement un courriel (à fin de mois), dès lors l'abonnement prendra fin à la fin du 12ème mois d'engagement, et l'abonnement ne sera donc pas reconduit pour une nouvelle année, PART pourra également upgrader son abonnement ceci sans frais. L'abonnement ni remboursable ni downgradable.

Art 7. Tout différend entre les parties, relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat que les parties ne pourraient pas résoudre amiablement, sera soumis au Tribunal de commerce de Versailles. Le présent document est soumis au droit français

Fait à ST GERMAIN EN LAYE, le 5 janvier 2021

POUR THCC :

Oliver Steuermann – Président
Bon pour accord

POUR « PART » indiquer bon pour accord

Nom – Titre.....

